

VENT DU SUD

LE JOURNAL QUI DÉPÔTE MAIS QUI
NE SE FAIT PAS QUE DES AMIS...

DEMANDE D'EXPLICATION ECRITE

Aux RET et DUO
de l'ECT de Lyon

Exposé des faits

Vous, membres de l'encadrement, DUO, RET, vous avez refusé ces dernières semaines de recevoir les versements des ASCT qui conformément à une consigne syndicale, ont voulu verser auprès de vous.

Ainsi, vous avez fui vos responsabilités quand dans le même temps, vous avez le toupet de continuer à demander aux ASCT de percevoir des espèces et de les verser au local de versement sans que la direction ait mis en place des versements contradictoires et alors que des versements disparaissent.

Devant ce comportement inacceptable et face à ce manque de courage managérial, veuillez nous fournir vos explications écrites dans les 6 jours.

**ACCORD
CONGES**

1105 congés accordés en plus !

Chaque mois, ce sont entre 100 et 300 congés accordés en plus grâce à l'avenant à l'accord congés signé par SUD-Rail.

Depuis début octobre et sa mise en place, ce sont **1105** congés qui ont été accordés grâce à cet accord et qui ne l'auraient pas été sans celui-ci.



Après 6 mois d'expérimentation, la direction a convoqué les organisations syndicales pour faire le bilan de cet avenant à l'accord congés et discuter de son avenir.

Lors de cette réunion SUD-Rail a demandé une prolongation de 8 mois de cet avenant (jusqu'à fin novembre) et qu'une analyse complète soit réalisée à l'issue pour décider de l'avenir de cet avenant après un an d'expérimentation.

Nous avons par ailleurs demandé à la direction de travailler à la mise en place de bornes pour que les congés soient posés dessus, ce qui permettrait d'être plus fiable et de mieux tracer l'heure de pose des congés.

Ces exigences ayant été acceptées, **SUD-Rail a signé pour une prolongation de 8 mois de cet avenant.** Pour rappel, conformément à nos pratiques démocratiques, SUD-Rail avait consulté les agents avant de signer cet avenant et avait suivi l'avis majoritaire.

Rappel de l'avenant : Comme avant, tous les congés sont accordés dans l'ordre jusqu'au trait, mais au lieu d'être systématiquement refusés en bloc après le trait, la direction étudie la possibilité de les accorder quand même, et les accorde à chaque fois qu'elle le peut. Par conséquent, aucun agent qui a un congé refusé avec cet avenant ne l'aurait eu accordé avec l'ancien système. Ce ne sont bien que des congés en plus que cet avenant permet d'accorder.

**Pour vous informer en direct,
un réflexe : www.sudraillyon.org**

**Attention, la direction vous vole
sur les primes de perceptions !**

Depuis la mise en place d'Accelio, les perceptions forfaitaires de 35€ (voyageur sans titre de transport) ne sont pas rétribuées à 10% si vous laissez coché l'onglet sélectionné par défaut, à savoir « autre tarif contrôle ».

Or, lors de la formation Accelio, à aucun moment ceci a été dit aux agents. Y compris dans le guide de prise en mains d'Accelio, ceci n'est pas mentionné.

SUD-Rail a demandé à la direction le remboursement sur les 5 dernières années pour tous les agents qui se sont donc vus créditer 4% au lieu de 10% pour ces tarifs contrôle là.

Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler !

SEUL LE PRINCIPE DE LA DOUBLE-COMMANDE PEUT PERMETTRE A LA CPST DE S'AFFRANCHIR DU REPOS DU ROULEMENT...

Pour rappel, la commande simultanée (principe de la double commande) permettant de s'affranchir du repos du roulement doit être agrafée à la commande de la JT reprise dans un roulement et ouvrant droit à l'application du repos du roulement.

Si la journée 2 n'a pas été agrafée avec la journée 1 lorsqu'elle vous a été remise, le repos du roulement s'applique automatiquement.

ENCORE UNE PREUVE QU'ON A TIRÉ LE GROS LOT !!!

Alors que notre DET s'entête à réinterpréter la réglementation du travail en ce qui concerne les modifs, voici encore ce que le DET d'une autre région vient d'écrire dans un relevé de DCI (*il s'agit du DET de Reims dans le cadre d'une DCI ces dernières semaines !*)

- ⇒ Arrêt immédiat des appels téléphoniques en vue de modifications de commandes.
- ⇒ Arrêt immédiat de toute modification de commande à partir du moment où l'ASCT a commencé sa journée de service.
- ⇒ En cas de modifications de commande à la prise de service, explication et preuve fournie à l'agent modifié que la notion « d'imprévisible et accidentelle » est bien avérée.

Un document rédigé par la direction de Reims et intitulé « *Rappel des règles de commande des ASCT pour application immédiate* » a d'ailleurs été adressé dans la foulée au personnel CPST de Reims dans lequel on peut y lire « **une modification pour un agent malade, un loupé, ou une absence d'agent à sa PS constitue un aléas de production qui ne peut impacter la commande d'un agent déjà parti sur sa tournée** ».

Vous constaterez tous qu'il est urgent que la DET de l'ECT de Lyon retourne à ses études du RH 0077...

Quand on vous dit qu'on a tiré le gros lot !!!

ON VA CALMER LA DET TOUS ENSEMBLE

2 ans après son arrivée, la liste des dégradations des conditions de travail que la DET a imposé est déjà longue :

- Elle a retiré les temps à marche à pied et taxis lors des RHR.
- Elle a retiré les 5 mn de PS et FS des roulements GL sur Perrache.
- Elle a banalisé le travail hors réglementation, instaurant ainsi une pression insupportable pour tous.
- Elle a multiplié les sanctions par 4 par rapport à ses prédécesseurs.
- Elle nous a empilé dans des locaux sous-dimensionnés sur Perrache.
- Elle a multiplié les contrôles administratifs dans le cadre des arrêts de travail.
- Elle a rendu l'ambiance au sein de l'ECT détestable.
- Et bien d'autres coups bas encore...

Il n'est pas possible de laisser la situation perdurer. Les ASCT comme certains RET et RCT en ont ras le bol de travailler dans ces conditions. Des permanences CPST unitaires ont été mises en place... et une DCI est en cours. Si cela ne suffit pas, ce sera la grève !

Notre DET était à Tanger !!!

Lors du fameux séminaire à Tanger, dont la Cour des Comptes a récemment dénoncé les abus, vous ne serez pas surpris d'apprendre que notre DET faisait partie de ce petit voyage. Celle-là même qui nous gonfle avec les no-show et la maîtrise salariale, semble moins regardante quand il s'agit d'elle-même.

L'argent englouti par nos super-cadres irréprochables lors de ce seul voyage à Tanger équivaut quand même au salaire de 67 agents à temps plein / an.

Des pétages de plombs inquiétants !

Les arrêts de travail courte durée se multiplient.

- ⇒ 0,87 jours d'absence en moyenne par agent en janvier 2013 contre 0,63 en janvier 2012.
- ⇒ 1,25 en février 2013 contre 1,20 en février 2012.

Parmi eux, de plus en plus d'arrêts (pour choes psychologiques, pression hiérarchique, stress) dus à la pression exercée par la direction sur les ASCT !

Cette situation devrait interpeller la direction...

Au lieu de ça, la DET intensifie les sanctions !!!



La petite maxime du VENI DU SUD n° 76

« Quand un dirigeant ne fait confiance à personne, personne ne lui fait confiance ! »